

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNE DE GUERLESQUIN	Marché à Procédure Adaptée
-------------------------------	-----------------------------------

Maître d'ouvrage : **Commune de GUERLESQUIN**

Adresse :Mairie , Place du Martray 29 650 GUERLESQUIN

Nature de marché : **Services**

Intitulé : marché public de maîtrise d'œuvre : réaménagement des espaces publics du centre bourg

Objet du marché : mission de maitrise d'œuvre comprenant les éléments de mission :

EP : Etudes préalables

AVP : Avant-projet

PRO : Projet

ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux

(Comprenant les 2 phases suivantes : DCE, phase analyse des offres)

VISA : Visa des documents des études d'exécution

DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux

OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier

AOR : Assistance aux opérations de réception

Type de procédure :Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lieu d'exécution du marché : **Guerlesquin**

Pièces demandées :

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter (ou justificatifs mentionnés à l'article 48 du décret 2016-360)
- une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe présentant les compétences et les moyens de chaque membre.

L'équipe devra obligatoirement intégrer les compétences suivantes :

- paysagiste concepteur, architecte ou urbaniste avec une expérience confirmée dans les domaines architecturaux et patrimoniaux (mandataire du groupement)
- d'un bureau d'études en voirie-réseaux divers,
- et toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché.

- une liste des principales références du candidat en matière de réalisation d'espaces publics de centre-bourg, de sécurisation, création de voirie... et précisant la nature des opérations, le nom du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée, le montant des travaux, la surface et l'année de réalisation.
- une sélection de 3 références illustrées de projets ou d'études (nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée) ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas).

Critères d'attribution : offre appréciée en fonction de :

- **1^{ère} phase : sélection des candidats** :
- *Compétences, moyens, références*

2ème phase – offre

Une visite des lieux sera organisée le 27/04/2018 à 14 heures **pour les candidats sélectionnés**. Lors de cette visite seront présentés et expliqués les attentes et les enjeux de l'opération. Le maître d'ouvrage répondra aux questions des candidats sur le programme ou le règlement de consultation et lèvera les zones d'ombres éventuelles.

A l'issue de cette visite, les candidats présenteront leur offre.

12.2.1 : documents à produire

- L'acte d'engagement et son annexe 1 (répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant) complétés. L'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants par élément de mission, incluant toutes les différentes composantes (réunion, atelier, déplacements, rédaction).
- Une note méthodologique de 4 à 6 pages format A4 précisant les informations suivantes :
 - Organisation formelle de l'équipe : présentation des différents intervenants affectés à l'opération, identification, compétences et expérience.
 - (CV détaillé des personnes intervenant sur ce marché)
 - Perception générale des sites et méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien cette étude. Elle précisera notamment l'organisation détaillée de son équipe pour mener à bien l'opération en cohérence avec les objectifs fixés, tant pour les études que pour la phase chantier. Faire apparaître les étapes et les documents clés.
 - Un projet de planning, au regard de son carnet de commande en cours, avec l'estimatif du nombre d'heure prévu par encadrant, ingénieur, technicien, ...Les heures seront ventilées par mission.

Sont strictement exclues à ce stade : toutes les prestations, qu'elles soient graphiques ou écrites, ayant pour objet de présenter un début de projet.

Dans le cadre de cette procédure adaptée sans remise de prestation, il est précisé qu'il ne sera versé aucune indemnité.

Conformément à l'article 55 du Décret, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

12.2.2 : Echéances et conditions de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre, en 2 exemplaires, 1 exemplaire papier et un dématérialisé (CD/DVD/clé USB) et sous pli cacheté portant la mention suivante : " Réaménagement des espaces publics du centre bourg – 2^{ème} phase - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE GUERLESQUIN

Place du Martray
29650 GUERLESQUIN

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE GUERLESQUIN

Place du Martray
29650 GUERLESQUIN

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

La date limite de réception des offres (2^{ème} phase) est le : 18/05/2018 à 12 heures.

12.2.3 : critères d'attribution

Les critères sont les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
1 – Note méthodologique	60%
Organisation de l'équipe	25%
Perception générale des sites et méthodologie	25%
Pertinence du planning	10%
2 – Prix	40%

Les critères de la note méthodologique seront notés selon le barème suivant (notes arrondies au centième) :

- Très insuffisant : 10% des points
- Insuffisant : 25%
- Passable : 50% des points
- Satisfaisant : 75% des points
- Très satisfaisant : 100% des points

La note affectée pour le critère « prix » sera attribuée en application de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée sur 40} = 40 \times (P1/P)$$

P1 correspondant au montant de l'offre régulière la moins élevée, et P au montant de l'offre analysée

Renseignements : Commune de GUERLESQUIN – Mairie, Place du Martray – 29 650

GUERLESQUIN – tél. : 02.98.72.81.79 – fax : 02.98.72.90.64.– courriel :

guerlesquin@wanadoo.fr

Date limite de remise des plis 1^{ère} phase: 6 Avril 2018 à 12 heures – par courrier ou par porteur contre récépissé

Documents remis :

- le règlement de la consultation
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le CCAP
- le CCTP,
- le programme

Lieu de retrait du dossier de consultation et de remise des plis :

Dossier téléchargeable sur le site suivant :

<https://marches.megalisbretagne.org>

Ou sur demande à

Mairie – Place du Martray 29650 GUERLESQUIN

Date d'envoi à la publication : 15 Mars 2018